

Nom : Prénom :

Adresse :

☎ @ :

Profession : Présent l'année dernière : oui non

Carte d'identité n° : délivrée le :

Préfet de : forains n° identification :

Prix : nombre de mètres linéaires : X 4 € = € à régler par chèque.

Emplacement : intérieur extérieur

Objets proposés à la vente :

Je soussigné(e) demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 17/04/16. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. **Je joins à mon inscription la photocopie recto-verso de ma carte d'identité ainsi que le paiement de ma réservation auprès du Comité des Fêtes de La Boissière de Montaigu.**

Fait à : le : Signature :

✂

Cette feuille d'inscription est à renvoyer accompagnée d'un chèque du montant total de la réservation à l'ordre du Comité des Fêtes de La Boissière de Montaigu et d'une photocopie de la pièce d'identité par courrier à :

Gwenaëlle LANAVERRE 409 Domaine du Rivage 85600 LA BOISSIERE DE MONTAIGU
Delphine GABORIAU 207 Grande Ronde 85600 LA BOISSIERE DE MONTAIGU

Si l'exposant souhaite des tables il devra le signaler au 06 19 55 26 19 ou 06 31 14 15 29
(dans la limite des disponibilités).

Pour les exposants mineurs une attestation des parents est à joindre à l'inscription.

Règlement :

Article 1 : Le Comité des Fêtes est organisateur du vide-greniers se tenant dans la salle omnisports à La Boissière de Montaigu le 17/04/16 de 9h00 à 18h00. L'accueil des exposants débute à 8h00.

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : Dès son arrivée l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, ni dans le périmètre du vide-greniers.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les places non occupées après 9h30 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins la semaine avant le début du vide-greniers ; à défaut les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 7 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou les mettre à la décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 9 : En signant ce formulaire, l'exposant certifie su l'honneur aux organisateurs du vide-greniers de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal).

QUI EST CONCERNE PAR CE VIDE GRENIER ?

Toutes les personnes ayant des biens à vendre. Le vide-greniers sera ouvert aux **exposants à partir de 8 heures** et aux **visiteurs à partir de 9 heures** et devrait se terminer aux alentours de 18 heures.

COMBIEN CELA COUTE-T-IL ?

Le prix est fixé à **4 € le mètre linéaire** d'exposition, **table fournie selon disponibilité** (pour les premiers inscrits et qui l'auront demandé par téléphone au 06 19 55 26 19). La profondeur des emplacements est de 2 mètres. Il vous sera donc demandé combien de longueur de stand vous désirez en fonction du nombre de choses que vous avez à vendre. Vous pouvez, si vous le désirez, vous regrouper à plusieurs personnes sur le même stand.

COMMENT PEUT-ON VENDRE SUR CETTE JOURNEE ?

Pour vous inscrire, vous devez vous procurer une feuille d'inscription soit sur le site internet du comité <http://cdfbuxia.free.fr/>, à la boulangerie ou au magasin Proxi.

Vous la remplissez, joignez un chèque correspondant au montant de la réservation à l'ordre du Comité des Fêtes ainsi qu'une photocopie de votre carte d'identité. Vous renvoyez le tout à :

Gwenaëlle LANAVERRE 409 Domaine du Rivage 85600 La Boissière de Montaigu

Au cas où il resterait des emplacements libres le jour même, ils seront à vendre le dimanche matin à 8 heures. Les mineurs qui souhaiteraient exposer, devront nous présenter une attestation remplie par leurs parents.

COMMENT CELA SE PASSE-T-IL ?

Les exposants doivent se présenter le dimanche 17 avril à 8 heures à l'accueil de la manifestation afin de connaître le numéro de leur emplacement et se faire offrir un café.

COMMENT SE RESTAURER ?

Un bar et un stand restauration seront à votre disposition sur la manifestation.